02 oct 2026 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2026

Fixation du budget de fonctionnement du service de médiation pour l’énergie

Sur proposition du ministre de l’Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l’année 2027 du service de médiation pour l’énergie.

Le budget de fonctionnement du service de médiation pour l’énergie pour 2027 est fixé à 2.920.322 euros.

Le service de médiation aide gratuitement les consommateurs à résoudre à l'amiable leurs litiges avec les fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel et les gestionnaires de réseau. A travers ses recommandations, il aide aussi le Gouvernement à corriger les pratiques du secteur pour améliorer la position du consommateur. Grâce à son expertise, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines clés, notamment une plus grande transparence et la lutte contre les remises trompeuses à compter du 1er octobre 2026.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d’arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l’année 2027 du service de médiation pour l’énergie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l’Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
maxim.laporte@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be